

Missions :

Les Médiathèques ont pour mission de mettre à disposition du grand public les outils et les moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication. Ceci dans le but d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

Services offerts :

- ✓ Recherche d'informations sur internet
- ✓ Courrier électronique, forums de discussion
- ✓ Accès aux jeux¹

Un animateur multimédia est à la disposition des utilisateurs pour une aide ponctuelle. (Dates disponibles sur place et sur le site internet). Il est chargé de veiller au bon fonctionnement du matériel, au respect du règlement et peut interdire l'accès à l'espace multimédia aux éventuels contrevenants.

Conditions d'accès :

Les abonnés désirant utiliser un poste multimédia devront se connecter avec leur numéro de carte de médiathèque² et un mot de passe. Sinon, il devront s'inscrire auprès de l'animateur multimédia, (ou d'un bibliothécaire), sur présentation d'une pièce d'identité, afin d'obtenir un accès.

- ✓ Une seule personne est autorisée par ordinateur
- ✓ Le temps d'utilisation³ par personne est limité afin de permettre l'accès au plus grand nombre.

En libres accès :

- ✓ Consultation internet : 5 postes internet (+ 12 ans)
- ✓ Pôle de travail : 2 postes (+ de 16 ans)
- ✓ Ludothèque : 1 postes (jeux) pour tout public
- ✓ 1 imprimante est mise à disposition des utilisateurs (*tarif fixé par le conseil municipal.*)
- ✓ Chaque ordinateur est équipé d'un casque

Les utilisateurs s'engagent à ne pas :

- ✓ Tenter de quitter l'interface sécurisée de la médiathèque-ludothèque.
- ✓ Tenter d'accéder aux fichiers mis temporairement à disposition d'autres utilisateurs, ceux-ci étant considérés comme relevant de l'usage privé.
- ✓ Installer des logiciels.
- ✓ Télécharger
- ✓ Utiliser des services de communication directs et indirects (tchat,MSN, sites de rencontre, etc...),
- ✓ Effectuer tout acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique.
- ✓ Utiliser une clef USB, des cédéroms ou autres périphériques, sans autorisation.
- ✓ Intervenir techniquement sur les imprimantes ou les ordinateurs de la médiathèque-ludothèque
- ✓ Se connecter avec les identifiants d'une autre personne².
- ✓ Jouer en Médiathèque⁴

1 Les jeux sont disponibles exclusivement en ludothèque et en espace jeunesse.

2 Législation de la CNIL en vigueur.

3 Possibilité de renouveler le temps de consultation Internet (en fonction des places disponibles).

4 Sauf jeux sélectionnés par la Médiathèque-Ludothèque.

Une vérification de l'état du matériel est effectuée par l'animateur multimédia en début et en fin de consultation. La responsabilité de l'usager est engagée en cas de dégradation du matériel. Le coût du remplacement sera à sa charge. Le montant des frais engagés par la Ville sera récupéré auprès de l'utilisateur au moyen d'un titre de recettes.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées (cf. Code de la Propriété Intellectuelle).

L'usage d'Internet doit être conforme aux lois en vigueur. N'est pas admise la consultation des sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

Le personnel de la médiathèque-ludothèque est habilité à mettre fin à toute consultation de ce type.

Par ailleurs compte tenu de la présence de mineurs dans les lieux, la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire, pourra dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes (art 227.24 du Code Pénal : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende).

La médiathèque-ludothèque détient la liste des sites consultés tout au long de la journée à des fins statistiques et de vérification des règles de consultation. Elle est susceptible de vérifier en temps réel les sites consultés.

Tout utilisateur qui ne respecterait pas ces règles s'expose à l'arrêt immédiat de l'usage des ordinateurs suivi d'une interdiction temporaire, voir définitive, d'accès à l'espace multimédia.

Par respect d'autrui et de la législation, la médiathèque-ludothèque ne saurait être tenue pour responsable de la qualité et du contenu de l'information trouvée sur Internet. L'utilisation d'Internet est réservée, en priorité, à la recherche documentaire.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'utilisation du Multimédia de la Médiathèque-Ludothèque René Goscinny de la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire et m'engage à la respecter. (Coordonnées en majuscules)

Monsieur

Madame

N° carte : _____

Nom :

Prénom :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Tel : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Email :@.....

Adresse :

Code postal : _ _ _ _ _

Ville :

Date :

Signature :